

**DIRECTION DES AFFAIRES
CULTURELLES ET DU
PATRIMOINE**

Affaire suivie par
M. OUDJANI Zahir
Directeur du Théâtre Municipal
LE COLISÉE
ZO/ML

☎ : 03.21.69.08.18

NOMENCLATURE : 08-09

DÉCISION RELATIVE À LA MISE À DISPOSITION GRATUITE DU PETIT THÉÂTRE DE LA MÉDIATHÈQUE ROBERT COUSIN AU « GROUPE NANTUCKET NURSE » DU LUNDI 24 OCTOBRE 2022 AU JEUDI 27 OCTOBRE 2022 DE 9H00 À 17H00 AUX FINS D'Y ORGANISER UNE RÉSIDENCE POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET PARTENARIAL PORTÉ PAR LA CALL AVEC LES COMMUNES DE BULLY-LES-MINES ET MAZINGARBE.

Le Maire de la Ville de LENS, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2020 portant approbation des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n° 2022-2812 du 26 septembre 2022 portant délégations à des adjoints au maire,

Vu le code de la commande publique et notamment son article R.2122-3,

Considérant que la mise à disposition gratuite du petit théâtre de la médiathèque Robert Cousin, du lundi 24 octobre 2022 au jeudi 27 octobre 2022 de 9 heures à 17 heures, nécessite la signature d'une convention avec Monsieur Pierre LE GALL qui représente le groupe « NANTUCKET NURSE ».

Décision N°2022- 0337

DECIDE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20221013-2022-0337-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/10/2022

ARTICLE 1 : Il sera conclu et signé une convention de mise à disposition gratuite du petit théâtre de la médiathèque Robert Cousin entre la Ville de Lens et Monsieur Pierre LE GALL, représentant le groupe « NANTUCKET NURSE » sise 9, rue de l'indépendance- 62300 LENS.

ARTICLE 2 : La présente décision fera l'objet d'une publication sur le site de la Ville de LENS : www.villedelens.fr (rubrique Actes Administratifs).

ARTICLE 3 : Le Directeur Général Adjoint des Services du Pôle Vie Locale – Réussite et Solidarité et Monsieur le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution des dispositions de la présente décision.

Fait en l'Hôtel de Ville, le **13 OCT. 2022**

Pour Le Maire
L'adjointe déléguée à la Culture



Hélène CORRE.

